



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FEVRIER 2024**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le : 22/02/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le quinze du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - Mme PIOMBINO - M. WAHARTE

Pouvoirs :

Mme ATTAF à Mme CUIILLIERE - Mme ROSADONI à M. PIQUET - Mme LEHNERT à M. RENAUDIN - Mme CARUSO à Mme MICHEL - M. FERAL à M. ALLIOTTE - M. BOCCIA à Mme SAHUN - M. SANCHEZ à M. WAHARTE - M. GACHET à Mme PIOMBINO

Absents :

M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

OBJET : TARIFS SEJOUR CORSE 2024

N° Acte : 7.1

Délibération n°24-24

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de sa politique de loisirs, la Ville de Vitrolles propose aux enfants une offre diversifiée dans le choix des thèmes et des lieux de vacances.

Dans le cadre de cette démarche, un séjour en CORSE en bord de mer d'une capacité de 22 places, adapté aux enfants âgés de 6 à 11 ans, sera organisé par un prestataire extérieur désigné en vertu d'un marché public à procédure adaptée, durant la période estivale 2024,

Considérant qu'à ce titre, les familles doivent s'acquitter d'une participation financière auprès de la Collectivité, lors de l'inscription de leurs enfants à ce séjour,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE les tarifs applicables au séjour en CORSE pour l'année 2024 selon le tableau ci-annexé.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 21/02/2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



TARIFS SEJOUR CORSE 2024

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ENFANCE SPORT CULTURE

DIRECTION du PERISCOLAIRE et des LOISIRS

TRANCHES	Q.F.M. Quotient Familial Mensuel	TARIFS DU SEJOUR 2024	
		VITROLLAIS	EXTERIEURS
1	de 0 à 429 €	324 €	639 €
2	de 430 € à 629 €	351 €	692 €
3	de 630 € à 929 €	377 €	744 €
4	de 930 à 1 529 €	403 €	797 €
5	de 1 530 € à 2 029 €	429 €	848 €
6	supérieur à 2 030 €	451 €	891 €

